

### Article 31 du Règlement

Canadiens des diverses régions du pays. Les initiatives de ce genre sont d'importantes contributions à la vie canadienne parce que l'existence de collectivités actives et progressistes est essentielle à la prospérité et au bien-être de l'ensemble du pays.

L'aide financière du secrétariat d'État aidera la FCMM à mettre en oeuvre un programme d'échange pilote de six mois au cours du second semestre de l'année.

\* \* \*

### LA BASE DE SHILO

**M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona):** Monsieur le Président, la menace du ministère de la Défense nationale de fermer la base fédérale canadienne de Shilo ou d'en réduire les effectifs porterait un autre coup à l'économie du Manitoba que le gouvernement semble déterminé à détruire.

Après les réductions importantes qui ont frappé les casernes de Kapyong, le transfert du deuxième régiment d'infanterie légère de la Princesse Patricia de Winnipeg à Edmonton et la perte dévastatrice de la base de Portage La Prairie, il semble que le gouvernement ait maintenant l'intention d'ajouter Brandon à la liste de ses victimes.

La base canadienne fédérale de Shilo représente une base d'entraînement d'une valeur inestimable pour le ministère et elle est également le troisième employeur en importance dans la province, en dehors de Winnipeg. Sa fermeture entraînerait la perte de 1 700 emplois, militaires et civils. La base de Shilo injecte plus de 110 millions de dollars par année dans l'économie et sa fermeture serait catastrophique pour Brandon et toute la région.

Nous avons appris que les troupes de la base seraient, selon toute vraisemblance, transférées à la base fédérale canadienne de Suffield, ce qui se révèle être une autre tentative du gouvernement de favoriser l'Alberta aux dépens du Manitoba.

Je demande au gouvernement fédéral et au nouveau ministre de la Défense nationale de ne pas nuire davantage à l'économie du Manitoba.

\* \* \*

[Français]

### LES CANADIENS FRANÇAIS

**M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre):** Monsieur le Président, étant donné que c'est la dernière journée des travaux parlementaires, je ne voudrais pas manquer l'oc-

casion de souhaiter à tous les Québécois et à toutes les Québécoises une heureuse fête de la Saint-Jean-Baptiste.

Monsieur le Président, le moment est approprié pour vous raconter une anecdote qui est arrivée il y a trente-cinq ans. À cette occasion, à l'Université McGill à Montréal, il y avait un invité de grand prestige, soit l'historien Arnold Toynbee qui était connu internationalement comme un des plus grands historiens du XX<sup>e</sup> siècle. À cette occasion, il avait mentionné que lorsque l'archange Gabriel va sonner les trompettes pour indiquer la fin des temps, il disait qu'il y avait deux peuples qui étaient sûrs d'être sur la terre: les Chinois et les Canadiens français.

J'ai trouvé que c'était un témoignage extrêmement éloquent et qui a une certaine vérité quand on regarde à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, l'évolution du Québec qui était connu comme la Nouvelle-France et il est sûr que les Canadiens français sont ici pour y rester.

\* \* \*

[Traduction]

### L'INDUSTRIE DU PORC

**M. John Reimer (Kitchener):** Monsieur le Président, le 24 juin 1991 est une date importante pour le commerce canadien. Dans une décision unanime, le groupe de règlement des différends qui, aux termes de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, rend des décisions finales, a donné raison aux producteurs et aux exportateurs canadiens de porc. Cette décision signifie que nos exportateurs de porc récupéreront des millions de dollars en droits compensateurs.

Cette décision réaffirme le succès de l'Accord de libre-échange et prouve une fois de plus que les libéraux et les néo-démocrates qui s'opposaient au libre-échange avaient tort sur toute la ligne. Les Américains ont fait tout ce qu'ils ont pu pour maintenir le *statu quo*, mais ils ont échoué.

La représentante américaine du commerce, Carla Hills, a déclaré: «Nous avons invoqué les règles en place. Une décision a été rendue et nous devons maintenant nous y conformer.»

Contrairement à ce qu'affirment les opposants, cela démontre que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est sensé et que le mécanisme de règlement des différends, qui a été mis à l'épreuve, est sûr.